

Kannadig an Erge-Vras

[Chroniques de GrandTerrier.bzh]



Histoire et mémoires d'une commune de Basse-Bretagne, Ergué-Gabéric, en pays glazik ~
Memoriou ar re gozh hag istor ar barrez an Erge-vras, e bro c'hlazig, e Breizh-Izel

Niver - Numéro 50 / A viz Gouere – Juillet 2020

La Lanterne

JOURNAL RÉPUBLICAIN
Anti-clérical



5^C LE N^o

Stylisé "L" par Charles Bernier in the 1920s-1930s

FINISTÈRE
Ergué-Gabéric, 23 septembre. — Dimanche 21 septembre, le comité républicain de cette commune inféodée à la réaction avait organisé une fête champêtre dans une propriété particulière, au Cluyou.

On a remarqué l'absence des réactionnaires de la commune à la fête républicaine du Cluyou. Ils ont craint d'assister à cette fête impie, et, d'après ce que l'on rapporte à la dernière heure, le recteur avait promis de récompenser les fidèles qui préféreraient assister à l'office paroissiale pour renoncer à la fête du diable.

VOILA L'ENNEMI !

Fêtes, chants déconfinés, archives, 1680-2008

Pour oublier un peu la pandémie, on se remémore d'abord la première grande fête républicaine au Cleuyou en 1890.

Ensuite les identifications collectives d'avril des vidéos d'Alain Quelven mises à disposition par la Cinémathèque de Bretagne : scènes de chasse, pêche, basketball féminin, processions des années 1950.

Le sujet suivant, daté de 1680, évoque l'entrée de Lestonan et ses patibulaires dans le domaine du Roi.

Deux sujets se passent à la veille et pendant la Révolution : le paiement de la dîme ecclésiastique à l'Evêque et le tout premier mandat de maire.

Pour la 2e moitié du XIXe siècle le livre d'un anglais en vacance à Kerdévot, les sciences naturelles selon Déguignet et enfin le vol de la caisse des salaires ouvriers de la papeterie d'Odét.

Pour évoquer le soleil de l'été, nous proposons la chanson Heol Glaz des Tri-Yann : « **Rag eun heol glaz eo henez, O hun-vréal ennañ e-unan en deiz Hag o teuzi da noz E hunou ar Vretonned** » (Elle est un soleil bleu-vert, Qui se rêve lui-même le jour Et se dissout la nuit Dans les sommeils bretons)



Au XXe siècle, on a un étrange arrêté préfectoral sur la conduite à gauche des chevaux, les mesures de protection des monuments historiques, et le vol d'habits à Tréodet, avec aussi l'évocation d'une gwerz de Marjan Mao.

Et, pour finir, on revient au thème de la fête : la gavotte aux garages de la rue de Croas-ar-Gac en 2008, un chant que Marjan a aussi interprété 30 ans avant.

* * * *

À l'occasion du 20ème anniversaire du groupe LIRZHIN, un spectacle sur la vie des ouvriers(ères) d'Odét intitulé « Scènes & ripailles à Ker Anna » mettra à l'honneur la chanteuse Marjan Mao dimanche 20 septembre prochain à 16 H au centre culturel Athéna, avec en première partie les Gabiers de l'Odét. Une belle fresque musicale sur la vie des imaginée par Pascal Rode, entouré des chanteurs et musiciens de Lirzhin, et d'autres invités surprises.

Table des matières

La grande fête laïque du Cleuziou de 1890 dans le journal La Lanterne, « <i>Fest Vraz an Diaoul</i> »	1
Des vidéos de chasse, pêche, basket et procession d'Alain Quelven, « <i>Filmoù er bloazioù 1950</i> »	2
Déclaration du village de Lestonan dans le domaine royal en 1680, « <i>Lez-Donnant ar Roue</i> »	6
Dernière dîme des gros fruits pour l'évêque de Quimper à la veille de 1789, « <i>Deog an Eskob</i> »	9
Deux pétitions lors du premier mandat municipal historique en 1791, « <i>Maer ar Revolusion</i> »	11
Les reliques de saint Kerdévot décrites par un britannique en 1856, « <i>Kerzevot deus vro Saoz</i> »	13
Les boniments de vulgarisateurs charlatans en 1859 selon Déguignet, « <i>Tud droch an natur</i> »	15
Vol de caisse de la paie des ouvriers de l'usine à papier d'Odét en 1887, « <i>Pae ar veilh paper</i> »	17
Haro contre l'arrêté préfectoral de conduite à gauche des chevaux en 1907, « <i>Kezeg a-gleiz</i> »	19
Arrêtés ministériels de protection des monuments historiques en 1914-39, « <i>Gwarez ar Glad</i> »	21
Vols de chemises d'homme et jupes avec fuite en sabots de bois, « <i>Rochedoù ha boutoù-koad</i> »	22
Festival d'accordéons, chant et gavotte aux garages et souvenirs de Marjan, « <i>Boest an diaoul</i> »	24

La fête laïque du Cleuziou de 1890 dans La Lanterne

Fest Vraz an Diaoul

Une fête républicaine et champêtre annoncée par un quotidien local et acclamée par un journal national anticlérical : plus de 6.000 personnes viennent à ce rassemblement, et la municipalité est qualifiée de réactionnaire et boycotte ostensiblement cette "fête du diable".

Fête républicaine du diable

Le journal républicain « *Le Finistère* »¹ du 13 septembre 1890 annonce la grande fête laïque du dimanche 21 septembre, une semaine après le grand pardon de Kerdévet.

Elle est organisée par un comité présidé par Albert Le Guay²,

¹ Le Finistère : journal politique républicain fondé en 1872 par Louis Hémon, bi-hebdomadaire, puis hebdomadaire avec quelques articles en breton. Louis Hémon est un homme politique français né le 21 février 1844 à Quimper (Finistère) et décédé le 4 mars 1914 à Paris. Fils d'un professeur du collège de Quimper, il devient avocat et se lance dans la politique. Battu aux élections de 1871, il est élu député républicain du Finistère, dans l'arrondissement de Quimper, en 1876. Il est constamment réélu, sauf en 1885, où le scrutin de liste lui est fatal, la liste républicaine n'ayant eu aucun élu dans le Finistère. En 1912, il est élu sénateur et meurt en fonctions en 1914.

² Albert Le Guay est né le 26/05/1841 au manoir du Cleuyou, de père Albert et

ancien juge de paix et propriétaire du Cleuyou. Il avait demandé au préfet son accord par un courrier daté du 6 septembre 1890 : « *Le but de cette assemblée est d'organiser une fête patriotique dans une commune qui en est totalement dépourvue, même à l'occasion du 14 juillet* ».

Le journal local salue l'initiative : « *Les organisateurs de cette fête méritent d'autant plus des encouragements, que la municipalité réactionnaire d'Ergué Gabéric ne fait absolument rien pour attirer chez elle les étrangers, soit par des réjouissances publiques ou dans des assemblées, à la suite desquelles les commerçants et la commune y trouvent toujours profit.* »

Le terme réactionnaire à la fin du XIXe siècle était, dans la bouche des républicains, le qualificatif désignant les partis conservateurs, et localement à Ergué-Gabéric l'équipe municipale dirigée par Hervé Le Roux de Mélenec était également dite catholique.

Le journal national satirique et anti-clérical « *La Lanterne* »³ (cf. affiche en couverture) rend compte le 26 septembre de

de mère Marie Louise Mermet. Il épouse le 24/04/1876 Elisa Huet native de Landerneau. Il exerce la profession de greffier de paix, puis de juge de paix. En 1891 il est adhérent de la Société d'Archéologie du Finistère.

³ La Lanterne est un journal satirique, anti-clérical et anti-Napoléon III. Il est créé en 1868, et est au départ dirigé par le journaliste et homme politique Henri Rochefort (1831-1913). Quotidien, puis bi-hebdomadaire, il cesse de paraître en 1895.

Mai 2020

Article :

« Fête champêtre et républicaine au Cleuyou, Le Finistère et La Lanterne 1890 »

Espace Journaux

Billet du 02.05.2020

LE NUMÉRO 5
CENTIMES
LE FINISTÈRE
JOURNAL RÉPUBLICAIN FONDÉ EN 1872
Paraissant le Mercredi et le Samedi
CENTIMES
LE NUMÉRO 5



Et le correspondant de « *La Lanterne* » ne mâche pas ses mots en rapportant l'abstention des conseillers et du recteur Guy Gourmelen : « *On a remarqué l'absence des réactionnaires de la commune à la fête républicaine du Cluyou. Ils ont craint d'assister à cette fête impie, et, d'après ce que l'on rapporte à la dernière heure, le recteur avait promis de récompenser les fidèles qui préféreraient assister à l'office paroissiale pour renoncer à la fête du diable.* »

FINISTÈRE

Un grand nombre de prix, vigoureusement disputés, ont été distribués aux vainqueurs. On a remarqué l'absence des réactionnaires de la commune à la fête républicaine du Cluyou. Ils ont craint d'assister à cette fête impie, et, d'après ce que l'on rapporte à la dernière heure, le recteur avait promis de récompenser les fidèles qui préféreraient assister à l'office paroissiale pour renoncer à la fête du diable.

Filmoù er bloazioù 1950

Quatre films inédits d'Alain Quelven des années 1958-59 mis à disposition par la cinémathèque de Bretagne de Brest pendant le confinement, mettant en scène des chasseurs, des pêcheurs, des sportives et des paroissiens.

Même travail collectif et enthousiaste d'identification des participants, en complément des vidéos de fêtes du même auteur dont on avait rendu compte dans le précédent Kannadig.

Des tableaux de chasse

Les 2 premières vidéos, en N&B et en couleurs de 13-14 minutes, filmées en 1959 par Alain Quelven (1912-1984) présentent des scènes de chasse, de pêche côtière et de pêche en rivière. Depuis 1956 cet habitant de Garsalec et de Keranguéo s'est lancé dans le cinéma amateur, fixant sur la pellicule la vie de sa commune.

Sur le catalogue de la cinémathèque la description du premier film, « *Tableau de Chasse* » (entièrement en N&B), est la suivante : « *Des enfants tiennent du gibier qui a été chassé. Battue à l'entente de Saint André : un chasseur boit du vin à la bouteille avant la battue, il nourrit son chien. Un chasseur sort une her-*



Dessin de Laurent
Quevilly, Ouest-
France 1984



Guillaume Kerou-
redan (vidéo n° 2)



Le cinéaste se
filmant lui-même

mine ou un furet de son sac pour débusquer le gibier. Différentes scènes de chasse. Partie de chasse avec un chien. À la recherche de la bécasse : des hommes et des enfants présentent leurs trophées de chasse. Partie de pêche en rivière (l'Odét) près d'un barrage, des enfants pêchent, un homme prépare sa ligne de pêche avec de l'appât. Goémoniers et goémonières récoltent les algues en bord de mer. L'embouchure de l'Odét, voilier. Vire cailoux et pêche à l'épuisette en famille. Pêche en rivière. ».

De tous temps, les sociétés de chasse ont été très nombreuses à Ergué-Gabéric : en 1984 on en recense encore 29, chacune regroupant les chasseurs autour d'une ou deux fermes voisines. Ici, en 1959, c'est l'Entente de St-André qui organise ses battues et sorties de chasse. Alain Quelven se filme lui-même en présentant deux bécasses, mais c'est surtout les chasseurs qu'il accompagne avec sa caméra dans les champs et bois à la recherche de lapins, perdrix ou bécasses.

On y voit notamment Jos Le Garrec de Guilly-Vian, Guillaume Hémery de Guilly Vraz, Pierre et Pierrick Le Bihan de Kervoréden, Alain et Louis Le Roy de Kersaux, Louis Quelven de Garsalec, Hervé Bellinger de Keranguéau, Louis Quillec de Bigoudic, Guillaume Kerouredan de Ty-Coat ... Les chasseurs, de tous âges, réunissent les deux générations 30-40 et 50-60 ans. Et ils sont tous bien équipés, d'un fusil bien sûr et d'une grande poche carnier à l'arrière de la veste où ils mettent les petits gibiers (lapins, bécasses...) qu'ils ont tirés.





**Michel Floc'h à
l'écluse de Coat-
Piriou**

Pêche en rivière d'Odét

La présentation par la Cinéma-
thèque du deuxième film, « *Pêche
en rivière* » (début en N&B et fin
en couleurs), est la suivante : « *Des enfants manient la canne à
pêche, des hommes en train de
pêcher, vue sur la rivière. Un
enfant pêche sur un barrage. Une
chèvre au bord de la rivière, deux
femmes promènent un chien.
Pêcheurs. Un enfant mange une
tartine de pain. Vue sur une ri-
vière. Chasseurs à l'affût. Un
homme tue un lapin d'un coup sur
la nuque. Chasse au furet et au
lapin, chasse au fusil avec les
chiens. Des chasseurs relèvent
des pièges à lapin. Un chasseur
sort un lapin vivant de sa besace
puis le libère et le tue d'un coup
de fusil. Des enfants avec un
chien.* ».

Les scènes de pêche, qu'on voit
aussi sur le premier film « *Tableau de Chasse* », se passent
sur la rivière de l'Odét, à proxi-
mité de l'écluse de Coat-Piriou.
Certains se mettent même sur la
structure du barrage qui règle le
débit d'eau vers la rivière et vers
le canal d'amenée de la papete-

rie. Les pêcheurs à la ligne sont
Laouic et Yves Saliou, Guy Lau-
rent, Jean Briand, Pierre Le
Berre, Pierre Mocaër, Louis le Dé
et de nombreux adultes et jeunes
hommes du quartier de Stang
Venn-Lestonan. Les jours de
beau temps les familles viennent
pique-niquer sur la zone de
pêche, cf. notamment Henri Le
Gars endimanché ⁴, les enfants
jouant et les épouses lisant à
l'ombre le long du canal.

Un certain nombre de clichés ont
été sélectionnés ci-dessous afin
de permettre d'identifier les têtes
les plus connues : cf. "*Arrêts sur
images*". Si vous avez d'autres
noms de chasseurs ou pêcheurs
à proposer, n'hésitez pas. Et si
un cliché doit être ajouté donnez-
nous simplement le n° de chrono
sur la vidéo, et on fera le néces-
saire.

Du basket-ball à Ker-Anna

Le troisième film présente
l'équipe de basket-ball féminin
des Paotred Dispoint pour un
échauffement et en match officiel
sur leur terrain de Ker-Anna.



⁴ Henri Le Gars habitait Ker-Anna et
travaillait comme comptable à la pape-
terie d'Odét : « Henri Le Gars, employé
aux usines Bolloré en novembre 1939 ».

Avril 2020

Articles :

« **Tableaux
de chasse et
pêches en
rivière, vidéo
d'Alain Quel-
ven** »

« **Basket-ball
féminin à
Keranna,
vidéo d'Alain
Quelven** »

« **Défilés
quimpérois
et procession
à Odét, vidéo
d'Alain Quel-
ven** »

**Espace
Audio-Visuel**

**Billet du
18.04.2020**

Le chrono du film de basket :

1. 00:00-00:53 : Partie d'échauffement de basket-ball féminin en extérieur. Un panier raté. Un homme, transportant un banc, passe sous le panier. Les joueuses ont un short court et un tee-shirt numéroté. Une joueuse reçoit le ballon dans la figure. Sur le bord du terrain, une table de cinq hommes dont un qui prend des notes : il s'agit d'Yves Léonus, le président des Paotred. Un arbitre en costume entre sur le terrain et vérifie le ballon.

2. 00:53-04:35 : Un arbitre de terrain met le ballon en jeu. Le match commence : les filles en short noir contre les filles en short blanc. L'arbitre, le sifflet à la bouche, fait exécuter un lancer franc. L'arbitre remet le ballon en jeu. À la mi-temps, règlement des stratégies au sein de l'équipe en short noir. Reprise du jeu.

La vidéo nous montre des sportives gabérisiennes en shorts noirs affrontant une équipe adverse en shorts blancs. On y reconnaît notamment : Madeleine Lore-Narvor, Odile Quéré, Jeanine Narvor-Bosser, Marie Hascoët.

Processions et Fête-Dieu



Le quatrième film est une vidéo couleur de 8 minutes où on voit des images familiales et printanières, des défilés folkloriques à Quimper et des processions religieuses sur le site de la papeterie d'Odet.

Le chrono de la vidéo des processions :

1. 00:00-00:32 : Carton "Printemps 1958". Des oiseaux sortent d'un nid. Fleurs. Portrait de famille

2. 00:32-04:02 : À Quimper, autour de l'église Saint Mathieu, des enfants défilent costumés et déguisés dans une rue. Bagad. Cercle celtique. Des enfants chantent et dansent sur l'es-trade.

3. 04:02-07:38 : Sur le site historique des Usines Bolloré Odet Lestonan à Ergué-Gaberic : préparation de la Fête-Dieu (par-terre de fleurs). Procession (flou).

La vidéo est intéressante surtout pour cette dernière partie, bien que floue, car elle présente des paroissiens du quartier d'Odet-Lestonan préparant une procession religieuse sur le site de la papeterie d'Odet.

On y voit notamment :

Patrick Le Moigne, Roger Flochlay, Mme Jean Le Gall, Jean Corre, aumônier d'Odet, André Pétillon, Anne-Marie Le Doaré-Boënnec, Channig Rivoal, Jacotte Eouzan (ci-contre), Marie Claire Hostiou, Marie José Tymen, Georgette Guéguen, Jeanine Le Floc'h-Guéguen, Joséphine Le Floc'h, Patrick Le Floch, Marie Claire Poullélaouen.



Entrée de Lestonan dans le domaine royal en 1680

Lez-Donnant ar Roue

Voici comment le village orthographié Lezdonant et trois de ses parcelles nommées Parc Rupin est entré dans le domaine de sa Majesté le Roy, après avoir servi de lieu d'implantation des poteaux de justice ou patibulaires de Kerfors et de Lezergué.

Documents de la Chambre des Comptes de Bretagne conservés aux Archives Nationales (cote P//1689) et aux Archives départementales de Loire-Atlantique (cote B 2050).

Le livre du papier terrier

En cette fin de 17^e siècle, la réformation du domaine royal a bouleversé la perception des droits seigneuriaux sur le territoire d'Ergué-Gabéric, notamment du fait que certains seigneurs locaux comme ceux de Kerfors et de Lezergué se sont vus déboutés des droits de justice et de cheffrentes⁵ sur certaines mouvances de leur proche-fief.

Les terres et le village de Lestonan qui dépendaient auparavant

de Kerfors et de Lezergué font désormais partie des lieux roturiers « réunis au domaine de sa majesté sous sa garde royale ».

Ci-après sont transcrites les déclarations publiées dans le volume du papier terrier conservé aux Archives nationales. Mais comme le premier dénombrement est quasi illisible, nous avons complété par les folios originaux du « Livre de sentences contenant les ordonnances de correction et de réception rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Quimper » (Archives de Nantes, cote B 2050).

Les déclarations et sentences concernent d'une part le village de Lestonan, avec « maisons, four, ayres, pourpris⁶, issues à framboy⁷, issues⁸ », et d'autre

⁶ Pourpris, s.m. : enceinte, un enclos et parfois une demeure, dans la France de l'ancien régime. La réalité désignée dépasse celle d'un simple jardin en ce qu'elle recouvre les différents éléments d'un domaine physiquement bien délimité et fermé (mur, fossé, etc.).

⁷ Framboy, fembroi, s.m. : débris végétaux pour fabriquer le fumier par le piétinement des bêtes ; la boue résultante était appelée le « framboy ». Le mot se disait au départ « fembroi » (latin fimarium, dérivé de fimum : fumier). Puis, par métathèse (déplacement du r), il est devenu « fremboi », puis « frembois ». Le lieu où se trouvait ce tas de fumier était généralement dénommé dans les actes la « cour à frambois » ou « pors à framboy ».

⁸ Issues, issue, s.f. : terre non cultivée d'un village servant à la circulation entre les habitations, les chemins et les champs ; les issues communes de villages pouvaient être utilisées par les plus pauvres pour faire "vagner" leurs bestiaux ou ramasser du bois pour se chauffer. Lorsqu'un village est tenu en domaine congéable, les "issues et franchises" peuvent être incluses dans les

Louis XIV
(1638-1715)

Juin 2020
Article :
« 1680-1682
- Papier terrier des
terres
royales rotu-
rières de
Lestonan »

Espace
Archives

Billet du
06.06.2020

part trois champs dépendant du dit village, dénommés « *Parc Rupin* » en breton.

Le lieu-dit Lestonan est orthographié avec plusieurs variantes : Lezdonnant, Lezdonant, Lestonan, Lestonnan, Lestonant. Le toponyme avec un d est une version ancienne déjà repérée au 15^e siècle mais qui semble donc toujours en usage, et qui pourrait être dédié à l'origine à saint Don (ou Donan par diminutif). Le village est aussi précisé « *huella* » (haut) regroupant sans doute les fermes de Lestonan « *vian* » (petit) et « *vraz* » (grand) en exploitation jusqu'au début du 20^e siècle, et pas du tout au centre-Lestonan actuel, pas plus qu'au lieu-dit intermédiaire de Kerhuel (qui fait l'objet d'une sentence séparée d'inclusion dans le domaine royal).

Les détenteurs en titre des biens concernés à Lestonan, village et parcelles, sont essentiellement de la famille Lozeac'h, présents à Lestonan depuis plusieurs générations. Parmi les déclarants de cette famille, il y a un prêtre Michel Lozeach, demeurant a priori à Pennamenez, qui est identifié en 1665 comme l'un des vicaires gabérisois du recteur Jean Baudour.

L'objet des déclarations est de noter que les biens relèvent maintenant « *prochement, & roturièrement du Roy* », *prochement* car il n'y a plus de seigneur inter-

médiaire, et roturièrement parce que non noble. Plus explicitement, la cheffrente due au seigneur de Kerfors (et à Lezergué jusqu'au début du 17^e siècle) est à présent « *convertie en rente censive* » au roi, avec transferts également des autres droits : Chambellenages (droits de vassalité) ⁹, Lods et ventes (taxes sur ventes à des acquéreurs tiers) ¹⁰ et Rachats (droits de succession familiale) ¹¹.

Pour ce qui concerne les parcelles de terres, essentiellement froides ¹² et incultes, elles sont au nombre de trois et nommées « *Parc Rupin* ». Ce nom de micro-toponymie n'est pas un syno-

⁹ Chambellenage, chambellage, s.m. : vient de ce qu'autrefois le chambellan, dont l'office est de veiller sur ce qui se passe dans la chambre du roi, assistait à la cérémonie de la foi et hommage des vassaux du roi, et recevait d'eux à cette occasion quelque libéralité.

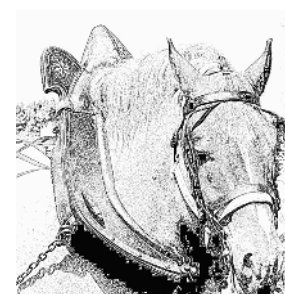
¹⁰ Lods et ventes, s.m.pl, s.f.pl : redevances dues au seigneur en cas de vente d'une censive relevant de son domaine et payées par l'acheteur (lods) et le vendeur (ventes). Source : trésors Langue Française.

¹¹ Rachapt, rachètement, s.m. : en terme de coutume droit du au seigneur à chaque mutation du fief (dictionnaire Godefroy 1880). Droit du au seigneur par un nouveau tenancier après une succession qui est appelé également relief ou rachat des rentes. La somme à laquelle est estimé le revenu d'une année du fief qui doit le droit de relief (Dict. de l'Académie).

¹² Terres froides, s.f.pl. : terres pauvres mises en culture de loin en loin parfois après un brulis, par opposition aux terres chaudes; les terres froides prennent le reste du temps la forme de landes qui servent de pâturage d'appoint, et fournissent divers végétaux utiles : bruyères et fougères pour la litière, ajoncs pour la nourriture des chevaux, genets pour la couverture de la toiture (Jean Le Tallec 1994)

« Nous avons
reçu les déclarations des dits
Lozeach et consorts Défendeurs
pour être insérées dans les
Registres du
Papier Terrier du
Domaine de
Quimper, Ordonnons que l'une
d'icelles écrites
sur Papier extraordinaire, sera
envoyée dans les
Archives du Roy
au Chasteau du
Louvre à Paris, &
l'autre à la
Chambre des
Comptes à
Nantes, à la
charge de tenir &
relever le dit lieu
et village de
Lezdonant prochainement & roturièrement du
Roy. »

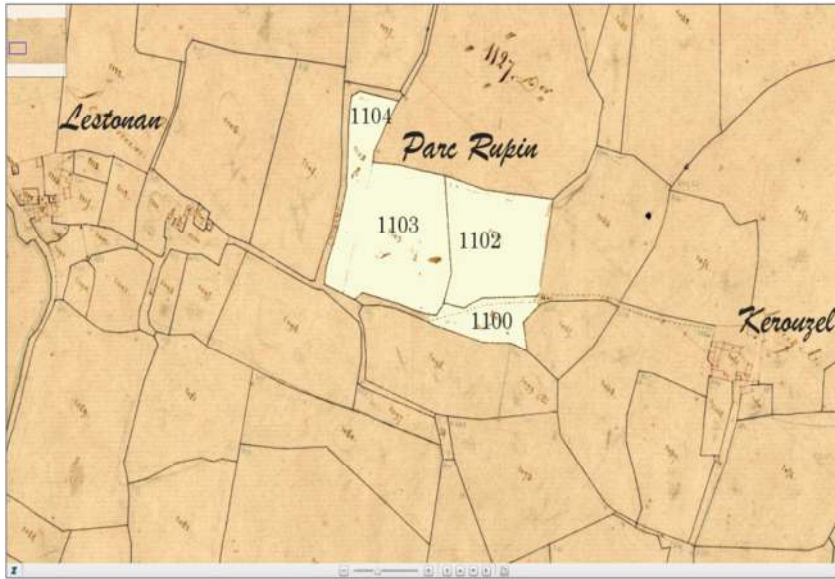
AD44, B 2050 -
Folio 250



aveux de déclaration des droits et rentes. Les inventaires et dénombrements contiennent également l'expression "aux issues" qui désigne l'éloignement par rapport au centre du village. Dans les descriptifs d'habitations, le terme "issues" désigne les portes et accès.



nyme de richesse, il est décomposable en « *Run* » (signifiant tertre ou sommet) et « *Pin* » (sabin, pin), ce qui laisse à penser qu'il s'agit d'une hauteur plantée de pins.



lares ¹³ à deux piliers en la montagne de Lestonan », de là à penser que ces poteaux de justice où on pendait les mécréants étaient précisément sur les hauteurs de « *Parc Rupin* ».

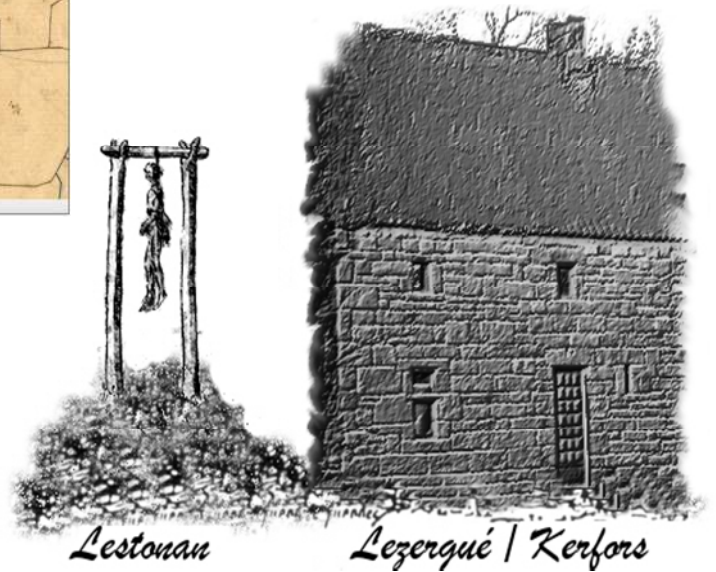
Nous vous proposons, sur la base de la position précise des dites parcelles, d'organiser sur place cet été une chasse au trésor à la recherche des fameuses fourches patibulaires.



Le parcellaire du cadastre de 1834 confirme la localisation en hauteur des terres de « *Parc Rupin* », sur les parcelles n° 1100, 1102, 1103 et 1104, entre l'ancien village de Lestonan et Kerouzel.

Dans les sentences et déclarations de 1680-82 il est bien rappelé que les Lozeach devaient à « *la seigneurie de Querfors la somme de trois sol six deniers de cheffrante* » pour exploiter le champ Parc-Rupin. Et si l'on remonte aux aveux de 1634 concernant le domaine de Lezergué (qui va devenir la propriété du seigneur de La Marche de Kerfors) on trouve aussi ces « *trois parcs nommés Rupin proche de Lestonan* ».

Dans ce même document de 1634, il est question des « *patibu-*



¹³ Fourches patibulaires, s.f.pl : colonnes de pierre dotées d'une traverse de bois où les condamnés à la mort sont pendus et exposés à la vue des passants. À l'égard du nombre des piliers des fourches patibulaires, il y en a à 2, à 3, à 4 ou à 6, selon le titre et la qualité des fiefs qui ont droit d'en avoir. Les simples seigneurs Hauts Justiciers n'ont ordinairement le droit d'avoir que des fourches patibulaires à 2 piliers, s'ils ne sont fondés en titre ou possession immémoriale. Les fourches à 3 piliers n'appartiennent de droit qu'aux seigneurs châtelains; celles à 4 piliers n'appartiennent qu'aux barons ou vicomtes ; celles à 6 piliers n'appartiennent qu'aux Comtes. Source : "La justice seigneuriale et les droits seigneuriaux" de Claude-Joseph de Ferrière.

Dixme des gros fruits pour l'évêque en 1773-1789

Deog an Eskob

Trois actes notariés traitant des portions de dîme ecclésiastique, dite « des gros fruits » due à l'évêque sur les villages de Kermorvan et de Quillihouarn avant la Révolution.

Comparaison de ces documents conservés aux Archives Départementales du Finistère (cote 1 G 138) à l'article 4 du cahier de doléances et au rapport des dernières dîmes dues au recteur en 1790.

Environ 50 livres par an

Juste avant la Révolution, la dîme ecclésiastique est toujours perçue à Ergué-Gabéric par le temporel du seigneur évêque de Quimper, mais seulement pour quelques fermes isolées, alors que la levée de la dîme sur les récoltes de toutes les autres fermes est faite directement par le clergé local.

On n'est plus aux siècles précédents, du XII^e au XVII^e, quand l'évêque était un gros décimateur qui admettait difficilement le droit aux recteurs et vicaires gabérisois de recevoir leur portion congrue ¹⁴ : cf. jugement noté dans le cartulaire en 1170.

¹⁴ Portion congrue, g.n.f. : partie des bénéfices revenant à un tiers. Dans de



Nous avons ici les actes notariés épiscopaux des années 1773, 1774 et 1779 pour les villages de Kermorvan et de Quillihouarn où l'impôt est qualifié de « *portion de dixmes des gros fruits à la quinzième* », ceci voulant dire que :

✚ C'est une portion payée en argent et non en nature, en l'occurrence 50 livres pour les baux de 5-6 ans de 1773 et 1774, et 54 livres pour le bail de 9 ans de 1779.

✚ Le terme de quinzième rappelle la proportion des récoltes en principe taxée en nature, pourcentage qui à l'origine était de 10% ; l'impôt est devenu une rente annuelle numéraire dont la perception commence toujours « *à la récolte prochaine* ».

nombreux cas, les grosses dîmes sont perçues par l'évêque, le chapitre, des abbés et monastères et autres bénéficiaires, qui sont appelés « curés primitifs » ou gros décimateurs. Ces derniers doivent entretenir le desservant de la paroisse de la paroisse en lui versant une somme fixe, la portion congrue. Source : Dictionnaire de l'Ancien Régime.

Mai 2020

Articles :

« 1773-1779 - Dixmes des gros fruits pour Kermorvan et Quillihouarn »

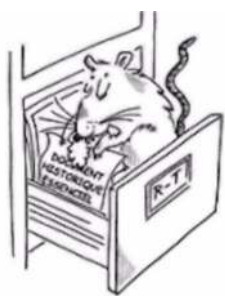
« 1790 - Lettres d'Alain Du-moulin sur la dîme et son traitement de recteur »

« 1789 - Le cahier de doléances du Tiers-Etat d'Ergué-Gabéric »

Espace Archives

Billet du 09.05.2020





✚ L'expression des gros fruits indique que la dîme est perçue sur les céréales nobles comme les « bleds, froment, seigle, avoine & orge, & autres fruits qui forment le principal produit de la terre, selon la qualité selon la qualité du terroir et l'usage du pays, tels que le bled sarrazin, dans les pays où il ne croit pas de froment. Ces dixmes appartiennent aux gros décimateurs, et sont opposées aux menues et vertes dixmes, qui appartiennent toujours au curé. » ¹⁵, en excluant le lin et le chanvre.



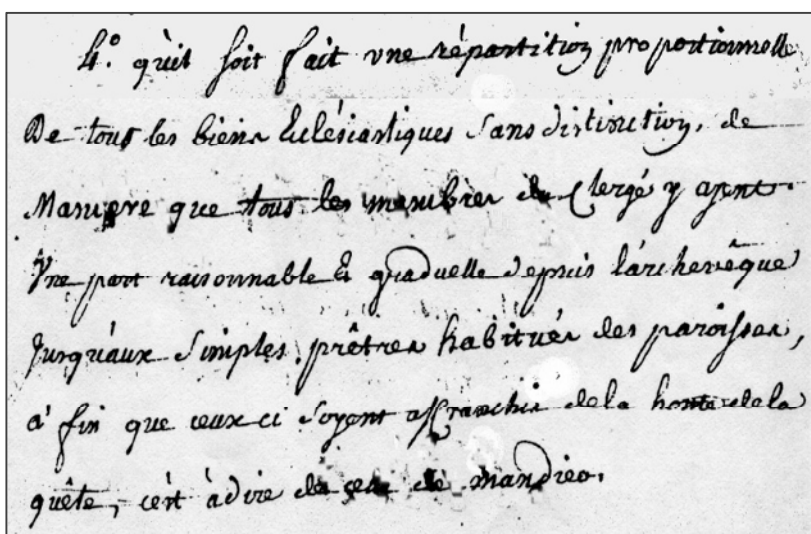
Le dernier bail de 9 ans pour la dîme épiscopale de Quillyhouarn est daté du 6 mars 1779, et son échéance nous amène à la veille de la Révolution qui mettra fin à ce type d'impôt.

de la dîme, mais « qu'il soit fait une répartition proportionnelle de tous les biens ecclésiastiques, sans distinction, de manière que tous les membres du clergé y aient une part raisonnable et graduelle, depuis l'archevêque jusques aux simples prêtres habitués des paroisses, afin que ceux-ci soient affranchis de la honte de la quête, c'est-à-dire de celle de mendier. » (article 4, cf. facsimile ci-dessous).

On constate d'ailleurs qu'à cette époque le recteur Alain Dumoulin touche bien la grande majorité des ponctions en nature dues sur les céréales (seigle pour 61%, avoine pour 39%, et froment à moins de 1%) qu'il valorise à hauteur de plus de 1600 livres pour sa dernière année en 1790.

Ce montant est bien supérieur aux 50 livres dues pour chacun des deux à cinq villages détenus par l'évêque. La répartition de la portion congrue du XIIe au XVIIe siècle s'est inversée, au profit du clergé local.

La suppression de la dîme est néanmoins votée au niveau de la nation lors de la nuit du 4 août 1789, et ne sera effective localement que quelques mois plus tard. Les prêtres toucheront désormais un émolument du au titre de la Constitution civile du clergé.



Suppression de la dixme

Le cahier des doléances d'avril 1789 rédigé au nom du tiers-état d'Ergué-Gabéric, comme beaucoup d'autres en basse-Bretagne, n'a pas réclamé la suppression



¹⁵ « Encyclopédie méthodique ou par ordre de matières : par une société de gens de lettres, de savans et d'artistes », Panckoucke, Paris, 1783.

Abbé Grégoire
(1750-1831)



Deux pétitions lors du 1er mandat municipal en 1791

Maer ar Revolution

Les faits marquants de cette mandature : deux pétitions signées par son maire pour le maintien des prêtres et l'exil d'une fille de mauvaise vie.

Documents conservés aux Archives Départementales du Finistère sous les cotes 18 L 24 et 18 L 4.

Jérôme Kergourlay, né le 6 décembre 1737 à Ergué-Gabéric, est installé comme agriculteur à Squvidan. Il est le premier maire de la commune créée en 1790, cette nouvelle structure remplaçant celle de la paroisse, et son nom avec ce titre de maire apparaît dans ces deux documents de 1791.

Le maire dans la sacristie

Le premier document daté du 1er février 1791, contresigné par le nouveau maire Jérôme Kergourlay, agriculteur au village de Squvidan, et par plusieurs officiers municipaux et notables, est l'expression de la toute nouvelle assemblée communale « tenue en la sacristie de la dite paroisse où a présidé Jérôme Kergourlay maire ».

La demande est adressée au District et au Département pour le maintien en postes des prêtres de la commune qui n'ont pas

prêté serment à la Constitution Civile du Clergé : « ne voulant pas que l'office divin et l'administration de sacrements soient interrompus, elle prie ces Messieurs de vouloir bien continuer leurs fonctions à l'avenir comme au passé ».

Les prêtres réfractaires de la paroisse sont au nombre de quatre : Alain Dumoulin, recteur (émigrera à Prague en Bohême) ; Vallet, curé (sera nommé recteur de Kerfeunteun) ; Jean-Baptiste Tanguy, prêtre ; Le Breton, clerc tonsuré.

Aucun d'entre eux ne restera en place, car un curé constitutionnel sera nommé.

Mai 2020

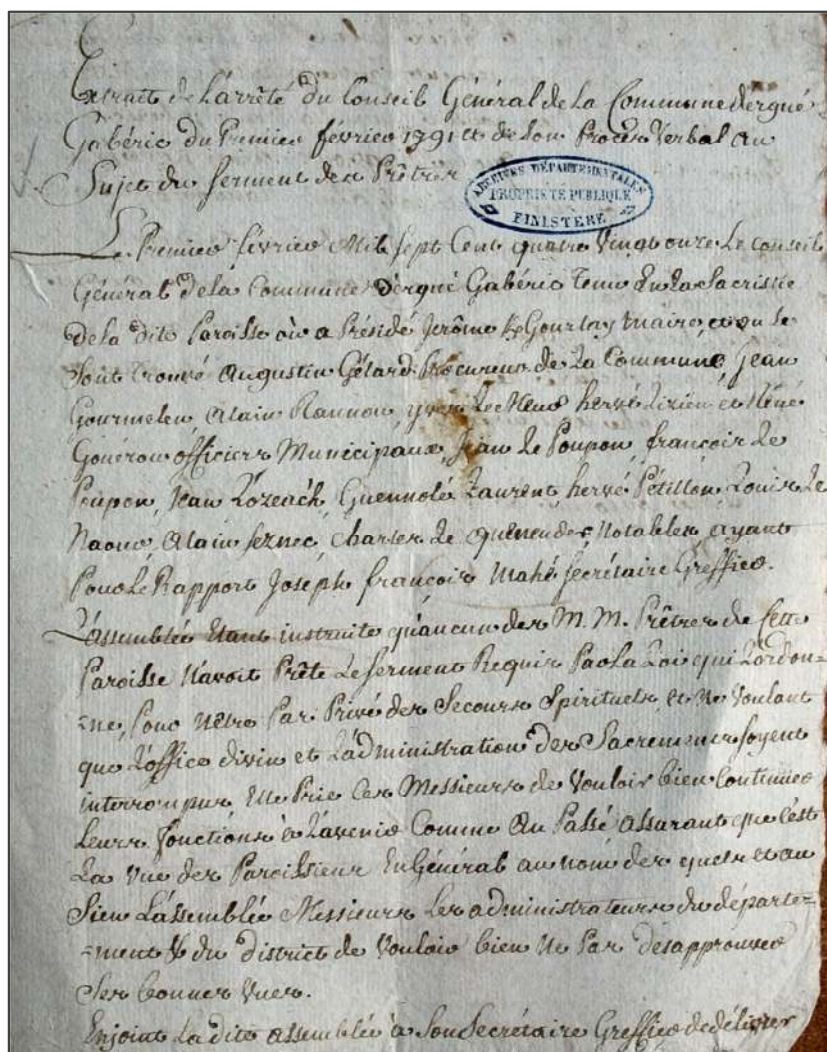
Articles :

« 1791 - Requête municipale contre une prostituée »

« 1791 - Demande du maire pour le maintien de prêtres réfractaires »

Espace Archives

Billet du 09.05.2020



Nous soussignés, officiers municipaux assemblés de la paroisse d'Ergué-Gabéric, vous supplions très humblement de prendre en considération la plainte que nous vous portons, avec confiance, d'une fille de mauvaise vie que nous avons sur notre paroisse.
1° elle n'est pas originaire de notre paroisse, 2° elle a la vérole, 3° elle se lave dans neuf fontaines dans la persuasion de se guérir, superstition, elle est de mauvais exemple, elle a fréquenté les soldats, elle a eu un enfant.

**" Nous soussignés
officiers municipaux assemblés
de la paroisse
d'Ergué-Gabéric,
nous supplions
très humblement
de prendre en
considération la
plainte que nous
vous portons,
avec confiance,
d'une fille de
mauvaise vie que
nous avons sur
notre paroisse ... "**



Une fille de mauvaise vie

Le deuxième document, véritable morceau d'anthologie, est également une pétition communale conservée avec les réponses des autorités révolutionnaires.

Le 14 mai 1791, les conseillers de la commune nouvellement créée formulent une pétition auprès des instances administratives révolutionnaires pour se plaindre des agissements d'une fille de mauvaise fréquentation : « 1° Elle n'est pas originaire de notre paroisse, 2° elle a la vérole, 3° elle se lave dans neuf fontaines dans la persuasion de se guérir, superstition, elle est de mauvais exemple, elle a fréquenté les soldats, elle a eu un enfant. »

À la réception de la requête signée par Jérôme Kergourlay, premier maire de la commune, le Directoire du District de Quimper se prononce pour « enjoindre à la fille de se retirer incessamment de la dite paroisse, et au cas qu'elle y reparaisse, à la faire arrêter et conduire aux prisons de cette ville », au nom du principe de « la liberté qu'a incontestablement toute communauté de chasser de son sein les individus qui n'ayant aucun titre à son assistance, lui paroissent dangereux. »

In fine, craignant que l'intéressée communique à tout le canton le

mal dont elle est atteinte, le Directoire décrète « qu'à la diligence du maire et procureur de la commune de la municipalité d'Ergué-Gabéric, la fille dont il s'agit sera incessamment appréhendée et conduite aux prisons de Quimper et ensuite transférée au frais de l'Etat à l'Hopital vénérien de la ville de Brest pour part les gens de l'art, les remèdes convenables, lui être administré, jusqu'à parfaite guérison, et ensuite renvoyé à la municipalité de droit ».

L'hôpital militaire de Brest est bien chargé au 18e siècle du traitement anti-vénérien en Cornouaille et Léon. En 1763 le chirurgien-major M. de Montreux rapporte à son Ministère y avoir traité avec succès des centaines de Vénériens, ceci grâce aux dragées de Jean Keyser ¹⁶. Ces dernières sont en fait des pilules d'acétate de mercure et d'amidon dont la formule est vendue par son inventeur au gouvernement français en 1772 ¹⁷.

On peut penser que le remède administré à l'hôpital de Brest sera efficace et que la fille gabérisoise, guérie de son mal, pourra revenir dans sa commune d'origine pour y élever son enfant.



¹⁶ « Examen d'un Livre Qui a pour titre, Parallèle des différentes Méthodes de traiter la Maladie Vénérienne », Paris, P.F. Gueffier, MDCCLXV. Pages 177 et 178.

¹⁷ « Dictionnaire des sciences médicales par une société de médecins et de chirurgiens, », Paris, Panckoucke, 1814. Article "Dragée", page 244.

Les reliques de Saint Kerdévot vues par un anglais

Kerzevot deus vro Saoz

Le livre « *A Vacation in Brittany* » ("un séjour de vacance en Bretagne"), dans lequel le site gabériscois de Kerdévot et son Pardon sont à l'honneur car pas moins de 11 pages leur sont consacrées, lesquelles ont été traduites ici en français pour la première fois, afin d'en comprendre la teneur.

Référence : WELD (Charles Richard), *A Vacation in Brittany*, Chapman and Hall, London, 1856.

Souvenirs de vacances

Charles Richard Weld (1813-1869), écrivain historien de la Royal Society, a écrit une série de récits de ses voyages de touriste en vacances au Canada, en Irlande, en Ecosse, en Italie et dans plusieurs régions françaises dont celui-ci.

Jean-Yves Le Dizez, dans son livre « *Étrange Bretagne. Récits de voyageurs britanniques en Bretagne (1830-1900)* » publié en 2002, a étudié le livre de Weld dans le chapitre « *Charles Richard Weld, touriste malgré lui* » où il critique son journal en Bretagne comme étant très superficiel et empreint de snobisme.

En effet, si on analyse les pages relatives au site de Kerdévot, on

peut noter les fautes de goûts et erreurs manifestes suivantes :

✚ Saint Kerdévot : l'auteur pense qu'un saint éponyme y est vénéré, alors qu'il s'agit d'un toponyme signifiant "village de la dévotion", et qu'il est dédié à Notre Dame de Kerdévot, représentant la Vierge Marie, laquelle a, selon la légende, vaincu la peste.

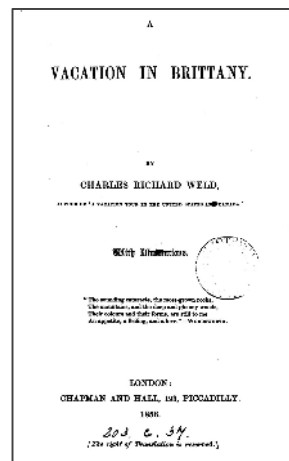
✚ Reliques du saint : le touriste anglais croit voir, en tête de la procession du Pardon, « six jeunes filles, vêtues de robes blanches, rubans et fleurs, et portant une sorte de cadre en velours satiné : au centre, sur un coussin, reposaient les reliques du Saint et une image de la Vierge éternelle ». Indubitablement, comme cela est le cas aujourd'hui, ces filles portaient une petite statue de Notre-Dame.

Paysan breton

- Croquis de l'auteur



✚ Le paysan breton : sous ce terme, le pèlerin du Pardon de Kerdévot est présenté comme un grossier personnage qui a « trois vices, — l'avarice, le mépris des femmes, et l'alcoolisme ».



Mai 2020

Article :

« WELD
Charles Richard - A
Vacation in
Brittany »

Espace
Biblio

Billet du
23.05.2020

**Croquis du peintre
Eugène Boudin
(1824-1898) :**



Mais le témoignage de Charles Richard Weld est néanmoins intéressant car, même s'il n'a pas pris le temps d'étudier chaque lieu, il a noté avec réalisme certaines scènes :

✚ La description des lieux : « des tentes, kiosques et stands affichant des rafraîchissements, principalement alcoolisés, étaient disposés en lignes semi-circulaire, sur tout le placître, et l'arrière-plan du paysage est rempli par la chapelle, une grande bâtisse élégante, avec une petite sacristie adossée, et un calvaire impressionnant représentant la mort et la passion du Christ. » (tents, booths, and stalls displaying refreshments, principally of an intoxicating nature, were ranged in semicircular lines round the meadow, while the background of the picture was filled by the church, a large handsome structure, with a small chapel contiguous to it, and a rich Calvary representing the death and passion of our Lord.)

✚ Les blagues potaches : « Un de ces paysans est observé par une bande de jeunes hommes à l'affût évident de divertissements ; un tas de pierres à proximité appelait à des sottises. En en tour de main ses bragoù (braies, pantalon) en furent remplies ... »

✚ Le marchand coiffeur : « les filles entraient chez lui volontairement, et pour certaines très impatientes, pour échanger leur belle chevelure contre trois pauvres petits mouchoirs de teintes criardes, de la valeur d'à peine douze sous ! ».

✚ Les danses et les crêpes : « quand la procession est achevée, les paysans énergiques forment une grande chaîne et font

une farandole comme je l'ai déjà signalé à propos de la ronde de Châtelaudren » ; « des gâteaux appelés crêpes et faites de farine, sucre et lait, roulées pour former une galette, et enfin cuites. Celles-ci, vendues en feuilles de presque un tiers de mètre carré (60 cm de diamètre), faisaient la joie des jeunes galants bretons ... ».

* * * * *

Un paysan d'Ergué-Gabéric



On profite de cette fiche bibliographique pour vous soumettre ce croquis trouvé dans un cahier de l'architecte Joseph Bigot ¹⁸ (archives privées).

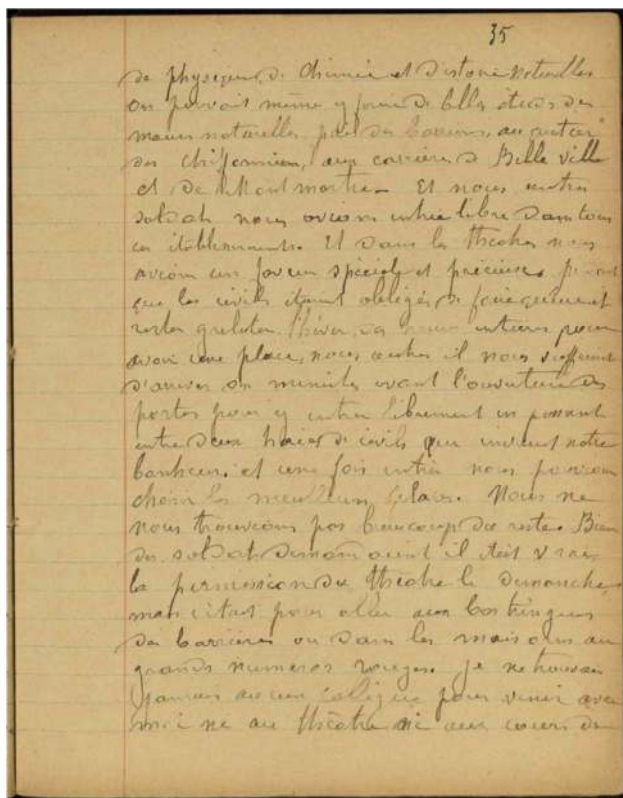
¹⁸ Joseph Bigot, né en 1807 à Quimper et mort en 1894 à Quimper, est un architecte diocésain et départemental, conseiller municipal de Quimper de 1870 à 1878. On lui doit à Quimper, son œuvre la plus spectaculaire : les flèches de la cathédrale Saint-Corentin (1854-1856), inspirées de celle de l'église de Pont-Croix. La préfecture finistérienne lui doit aussi la restauration de l'église Notre-Dame à Locmaria, le musée des Beaux-Arts (inauguré en 1872), l'hôtel de ville et des pavillons de l'hôpital Étienne Gourmelen (1837-1850). À partir de 1873, son fils, Gustave, lui succède au poste d'architecte départemental.

Les vulgarisateurs charlatans selon J.- M. Déguignet

Tud droch an natur

Dans ses « Mémoires d'un paysan bas-breton », Jean-Marie Déguignet (1834-1905) donne sa vision de l'importance de s'initier aux sciences naturelles et à la physiologie dans les musées, les cours et même les théâtres. Et il s'insurge contre la nullité des méthodes imprimées produites par des vulgarisateurs qu'il qualifie de charlatans.

Sources : Cahier manuscrit n° 7 folios 34-41, et « Histoire de ma vie. Intégrale des Mémoires d'un paysan bas-breton » pages 227-229, édition An Here.



Les choses dans leur nature

En début d'année 1859, alors qu'il est en congé à Paris après sa campagne de Crimée, avant de repartir servir Napoléon III dans sa guerre d'Italie, le soldat Déguignet se focalise sur l'apprentissage, ainsi qu'il évoque dans Mémoires : « le meilleur moyen de s'instruire dans les sciences naturelles, les seules utiles, était d'étudier les choses dans leur nature même ».

Et il multiplie ses visites éducatives gratuites dans les musées de la capitale : « Or, toutes ces choses se trouvent ainsi à Paris, dans les musées du Louvre, du Luxembourg, de Cluny, de la Marine, des Arts et Métiers, du Jardin des Plantes, les théâtres, les cours de physiologie, de physique, de chimie et d'histoire naturelle » ; « Et au Jardin des Plantes, on peut voir et contempler toutes les autres créatures de notre petit globe terrestre, avec tous les végétaux qu'il produit naturellement ... ».

Il ne néglige pas non plus quelques sorties culturelles : « quand mes économies le permettaient, j'allais au théâtre », n'ayant pas à faire la queue en tant que militaire, alors que ses collègues voltigeurs¹⁹ préféraient aller se distraire dans les « bastringues des

¹⁹ Voltigeur, s.m. : dans son sens militaire c'est le fantassin porté en première ligne par un cavalier qui le prend en croupe. Plus généralement, le terme désigne les unités d'infanterie légère d'une compagnie d'élite destinée à agir en tirailleur en avant de la ligne d'un bataillon (Wikipedia).



Mai 2020

Article :

« Déguignet étudie les sciences naturelles sans les vulgarisateurs charlatans »

Espace
Déguignet

Billet du
30.05.2020





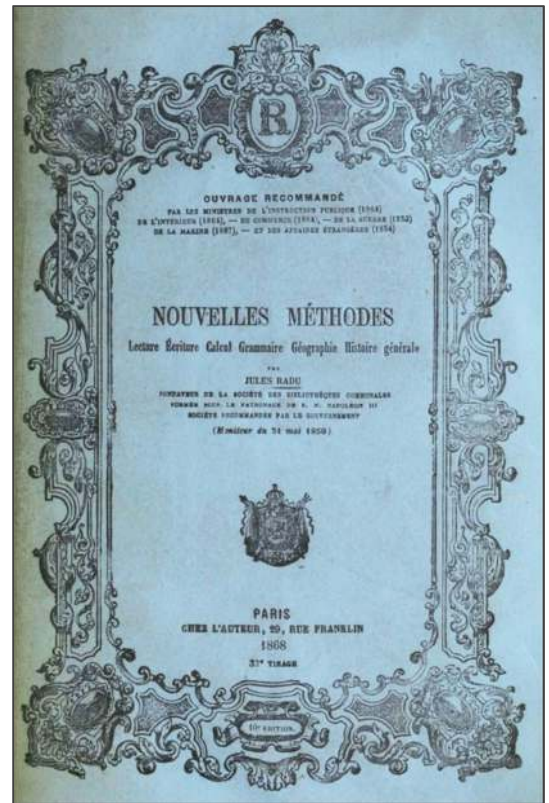
barrières » (les guinguettes implantées dans les faubourgs parisiens à l'extérieur de l'enceinte des Fermiers généraux).

Par contre, il note dans son camp retranché d'Ivry, l'intrusion commanditée de pédagogues se disant les apôtres de l'instruction et de l'éducation moderne : « Ces charlatans, dont le célèbre Mangin était le roi, venaient jusque dans nos casernes nous donner des séances de somnambulisme et de prestidigitation ».

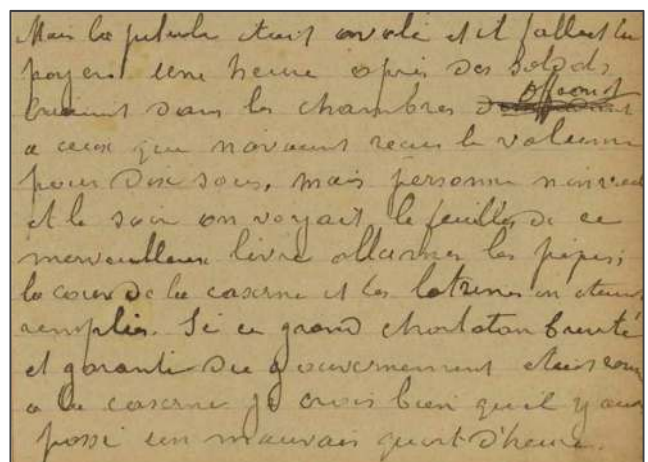
Arthur Mangin (1824-1887) est un écrivain et vulgarisateur, auteur de nombreux ouvrages soi-disant scientifiques, notamment « *Les phénomènes de l'air* » ou « *Voyage scientifique autour de ma chambre* ».

La scène, dont Déguignet est le témoin direct, est celle de Jules Radu (1810-1899) faisant une opération de promotion de sa méthode de "lecture, écriture, calcul, orthographe, dictionnaire français, agriculture, géographie, histoire" approuvée et autorisée par l'Académie.

Les circonstances telles qu'elles sont relatées : « Quand il eut terminé son boniment, les sergents-majors passaient devant leurs hommes, demandant qui en voulait, et inscrivant d'autorité certains individus qui secouaient la tête. Enfin, moins d'une heure après, nous recevions presque tous le livre merveilleux, pour le prix de cinq francs qui devait être retenu sur notre petite solde. ».



Le verdict de l'apprenant autodidacte Déguignet est sans appel : « des modèles d'écriture avec des explications grotesques pour imiter ces modèles ... puis des extraits tronqués et falsifiés de l'histoire de France et de l'histoire sainte; et puis c'était tout, c'est-à-dire rien que des sottises » ; « Si ce grand charlatan breveté et garanti du gouvernement était revenu à la caserne, je crois bien qu'il y aurait passé un mauvais quart d'heure ».



Arthur Mangin,
atelier photographique Nadar



Jules Radu vers
1868

Le vol de la paie à l'usine à papier d'Odet en 1887

Pae ar veilh paper

Le vol dans des circonstances rocambolesques de la caisse contenant l'argent liquide servant à payer le personnel du moulin à papier d'Odet.

Comptes rendus des audiences d'assises dans les deux journaux locaux « *L'Union Agricole* » et « *L'Union Monarchique du Finistère* ».

280 francs en billons

On appelait cette bande « *Les voleurs de Quimper* » car pendant de nombreuses années ils écumèrent, sans se faire prendre, la région quimpéroise en commettant d'importants vols d'argent bien organisés. L'un d'entre eux était d'origine gabéricoise : Pierre Le Roy ²⁰, né en 1857 à Guilluhuc, de profession aide-agricole ou potier.

C'est grâce à lui que la bande, menée par un certain Pierre-Louis Motion, a pu commettre le vol par effraction à l'usine de fabrication de papier à Odet : « *Le Roy, qui a travaillé pendant long-*

temps au moulin, savait que le paiement du personnel devait être effectué le 7 mai et il avait acquis la certitude que son oncle, charretier de l'usine y avait porté de Quimper, dans l'après-midi, le 6 mai, une caisse contenant le billon nécessaire à cette paie. ».

Le compte-rendu des assises détaille précisément leur méfait : « *ils se couchèrent dans une allée d'arbres plantés le long du jardin et attendirent là jusqu'à minuit, heure à laquelle les ouvriers se relèvent au travail de l'usine.* ». Grâce aux informations de l'oncle charretier et avec l'aide d'un « *ciseau à froid* » ²¹ de serrurier, ils réussissent à s'emparer et à ouvrir la caisse en bois de la paie, mais échouent à ouvrir le coffre-fort.

On apprend que le montant de la paie de début de mois des ouvriers est de 280 francs en « *billon* » ²² (menue monnaie). Cette paie ne couvre pas les indemnités d'une quinzaine, car l'entreprise compte 120 salariés au total à l'époque et le salaire moyen, d'un ouvrier homme est de l'ordre de 2,5 à 3 euros par jour. Certes femmes et enfants sont nombreux à travailler à Odet (cf photos ci-après), mais l'équation semble improbable.

Dans les articles de journaux, pour désigner les propriétaires du moulin à papier, il est question soit de Madame ou de Mon-



Juin 2020

Article :

« Vol de la caisse de la paye du personnel à Odet, journaux locaux 1887 »

Espace
Déguignet

Billet du
13.06.2020

²⁰ Naissance - 15/11/1857 - Ergué-Gabéric (Guilluhuc), LE ROY Pierre enfant de Jean, âgé de 30 ans et de Marie Perrine LE DE. Témoins : Jean Le Berre 43a Jean Marie Le Berre 30a cultivateurs. Mentions marginales : X 18/11/1905 à Ergué Armel avec Marie Anne Gouritin.

²¹ Ciseau à froid, g.n.m. : en serrurerie, outil servant à la coupe du métal, par opposition au ciseau à chaud qui est un gros ciseau à deux biseaux coupant le fer chaud (Wikipedia).

²² Billon, s.m. : anciennement, monnaie de cuivre mêlé ou non d'argent (Linternaute).

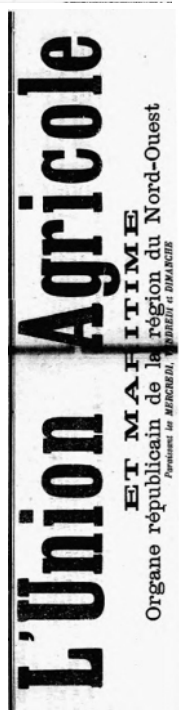




Ouvrier(e)s d'Odet avant 1900

L'UNION MONARCHIQUE

DU FINISTÈRE



Haro sur la conduite des chevaux à gauche en 1907

Kezeg a-gleiz

La colère d'un conseiller municipal conservateur qui s'insurge contre l'autorité préfectorale républicaine qui voudrait imposer la conduite pédestre des chevaux sur les routes pour éviter des accidents de circulation. Délibérations municipales et journaux locaux finistériens.

Références : Extrait du registre des délibérations du conseil municipal, lettre ouverte adressée au préfet et Parutions dans les journaux « *Ar Bobl* », « *Le Progrès du Finistère* », « *L'Echo du Finistère* », « *L'Eclaireur du Finistère* », « *Le Finistère* » et « *L'Union Agricole* ».

Un arrêté inattendu

Jean Mahé ²³, né en 1872, neveu de l'ancien maire d'Ergué (également Jean Mahé), est cultivateur à Mezanlez. En septembre 1906 il est nommé conseiller de l'équipe du maire conservateur Louis Le Roux de Kerellou, et reste conseiller jusqu'en 1917.

Le 6 juillet 1907 un arrêté est publié dans les journaux par

²³ Jean Mahé, né en 1872, est le neveu de l'ancien maire d'Ergué et cultivateur à Mezanlez. Il est nommé conseiller supplémentaire de Louis Le Roux suite au décès d'Hervé Le Roux, conseiller et précédent maire. Il est toujours déclaré conseiller en 1917, bien que mobilisé.

préfet François Joseph Ramonet ²⁴ dans un contexte nouveau de sécurité routière : « *Vu le rapport de M. le directeur du dépôt d'étalons de Lamballe ... Article premier. - Tout individu conduisant un cheval en main, attelé ou non, devra se placer à gauche de l'animal de façon à apercevoir les voitures ou animaux qui se croisent* ».

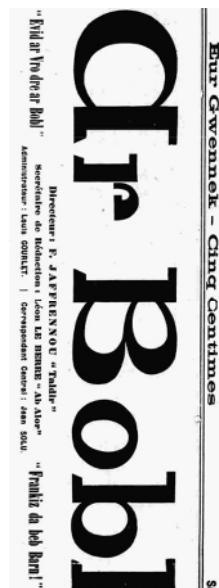
Tollé dans les journaux

Le 19 juillet une lettre ouverte est immédiatement rédigée et publiée par le conseiller municipal Jean Mahé, adressée au préfet, et publiée dans les colonnes du Progrès du Finistère de juillet 1907. Cette adresse est un bel exemple d'expression politique sur une initiative administrative incomprise du milieu rural de l'époque.

Jean Mahé se moque gentiment du nouveau pouvoir républicain : « *Je sais bien, l'exemple venant du haut, que le char de l'État a des tendances à marcher toujours plus à gauche et que la droite est un sujet d'aversion aiguë* ».

Et pour appuyer son argumentation, il fait parler les plus âgés, paysans et chevaux : « *J'entendais, l'autre jour, les plaintes d'un vétérinaire des champs, de 65 ans, dont le cheval s'en allait lentement, alourdi par le poids de 25 années de travail : "Comment veux-tu, mon pauvre ami, que je conduise à gauche, je n'ai toujours connu que ma droite" ... Tout ça c'est des changements qui*

²⁴ François Joseph Ramonet est préfet du Finistère du 30 juin 1906 jusqu'au 10 octobre 1907.



Juin 2020

Articles :

« 1907 - Un conseiller contre l'arrêté préfectoral sur la conduite à gauche des chevaux »

« Arrêté préfectoral sur le guide des chevaux à gauche, journaux locaux 1907 »

Espaces
Archives
Journaux

Billet du
20.06.2020

Inspiré par un
dessin de Lau-
rent Quevilly,
OF, 1998)

*Tout ça c'est des changements qui ne
disent rien, ce sont des conchenou !*



LE PROGRÈS DU FINISTÈRE

Paraissant le Samedi.

LE NUMÉRO
5
CENTIMÈS

*ne disent rien, ce sont des
conchenou* ²⁵ ».

Et il imagine un accident avec un guide à gauche : « Une automobile apparaît brusquement au tournant d'une de nos routes si pittoresques, avec sa trépidation et le mugissement de sa trompe, le cheval s'effraie, fait un écart et le conducteur à gauche, projeté sous les roues du terrible teuf-teuf ... se remue, s'agite comme un ver coupé. Adieu cheval et charrette ! ».

Une autre réaction dans le même hebdo catholique rebondit sur les propos de Jean Mahé et propose de façon humoristique une réécriture de l'arrêté contesté : « Art. 1er. - Les chevaux qui ne pourraient être conduits à gauche et par la tête, pourront l'être par la queue ».

Et les jours suivants les autres journaux rendront compte de l'émotion soulevée dans la popu-

lation paysanne de tout le département et des débats houleux aux séances du Conseil général.

Délibération du conseil

Au conseil municipal du 4 août 1907, élu secrétaire pour la délibération du jour, Jean Mahé fait écrire dans la délibération du jour : « Le maire entretient le conseil des multiples inconvénients que présente pour les cultivateurs la mise en application de l'arrêté préfectoral en date du 26 juin 1907 préconisant que tout individu conduisant un cheval en main, attelé ou non, devra se placer à gauche de l'animal ».

Et il demande au préfet de surseoir car « le susdit arrêté est difficilement applicable à la campagne et qu'il est de nature à produire de nombreux accidents, tant dans les petits chemins creux et encaissés ».

* * * *

En fin d'année 1907, le texte de l'arrêté est révisé par le nouveau préfet Eugène Allard ²⁶ : « Considérant que l'arrêt sus-visé a soulevé de nombreuses protestations, motivée par une habitude invétérée de se tenir à droite des attelages, et qu'il y a lieu de tenir compte de ces protestations en ce qui concerne les chevaux attelés, tenus en main ».

L'article 1er est donc modifié en conséquence, la technocratie républicaine a dû reculer devant la contestation locale.

²⁵ Koñchennoù, sf. pl. : bretonnisme, « histoires, bavardages, balivernes ». Konchenner, c'est commérer. Source : Les bretonnismes d'Hervé Lossec, de retour.

²⁶ Eugène Allard est nommé préfet du finistère le 10 octobre 1907 et restera en poste jusqu'au 10 juin 1909.



Arrêtés de protection des monuments historiques

Gwarez ar Glad

Les documents officiels de protection du patrimoine et sites naturels d'Ergué-Gabéric pour les verrières de l'église paroissiale (1898), la chapelle et le calvaire de Kerdévot (1914), la statue de Saint-Guérolé (1924), le château de Lezergué (1929), les autels-retables et le placître de Kerdévot (1931), le site du Stangala (1932), l'église, cimetière et ossuaire St-Guinal (1926, 1939).

Documents conservés aux Archives Départementales du Finistère, sous les cotes 1T32, 61 et 72.

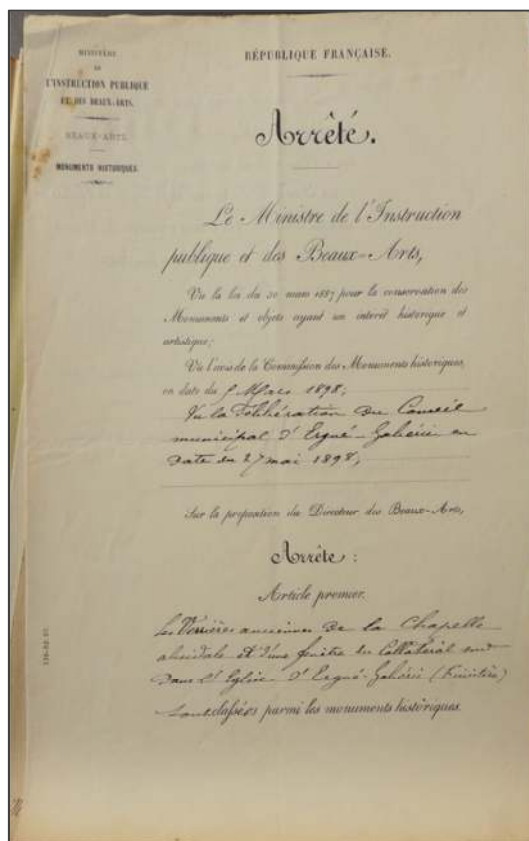
Ministère des Beaux-Arts

Ce dossier d'archives inclut la presque intégralité des arrêtés des classements ou inscriptions aux Monuments Historiques du patrimoine gabérisois sur la période 1898-1939. Les décisions émanent du Palais-Royal à Paris, siège de la Direction des Beaux-Arts, dépendant à l'époque du Ministère de l'Instruction publique, le Ministère de la Culture n'existant pas encore.

L'exécution de la protection du patrimoine est régie initialement par la loi de 1887, puis celle du 31 décembre 1913, la deuxième élargissant les conditions d'accès à tous les domaines publics,

privés et naturel. Le classement est réparti selon le degré d'intérêt historique ou artistique des monuments entre une simple « *inscription* » (sur une liste dite supplémentaire) et un « *classement* » (plus contraignant et plus subventionné).

Les premiers éléments du patrimoine gabérisois à être déclarés monuments historiques classés en 1898 sont les deux verrières de l'église paroissiale : « *la Verrière ancienne de la chapelle absidale* » (maîtresse-vitre de 1516) et « *une fenêtre du collatéral sud* » (vitrail de François et Marguerite Liziard). La démarche intègre l'avis favorable du conseil municipal.



Puis, en 1914, le premier immeuble complet classé est la chapelle et le calvaire de Kerdévot avec une procédure administrative préparée dès 1908. Comme avant 1913

MONUMENT



HISTORIQUE



Mai 2020

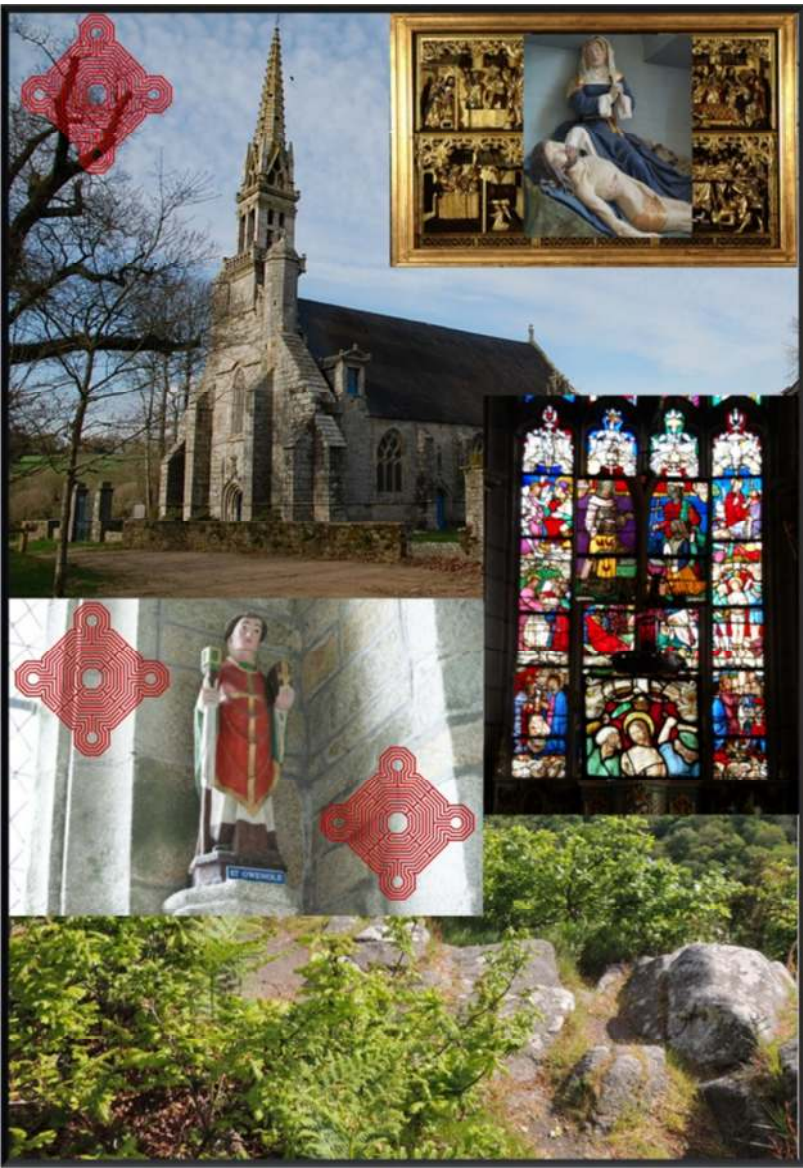
Article :

« 1898-1939 - Arrêtés ministériels d'inscription ou classement aux Monuments Historiques »

Espace Archives

Billet du 17.05.2020





aussi classé à la même date, mais le document n'est pas inséré dans le dossier. En 1929, le château de Lezergué, propriété privée en ruines, est inscrit sur l'inventaire supplémentaire.

En 1931-32 deux sites naturels sont inscrits : d'une part le placître et l'enclos de Kerdévot et d'autre part le site du Stangala avec la déclaration de 25 parcelles du plan cadastral d'Ergué-Gabéric. À noter pour ce dernier, étendu sur trois communes, le classement a été un moyen de contrer un projet de barrage électrique tenté localement dès 1928-29.

Et enfin l'église paroissiale Saint-Guinal, son ancien cimetière à l'entour, et son ossuaire sont classés en 1939. Pour mémoire, d'autres inscriptions et classements interviennent en deuxième partie du XXe siècle : le trésor d'orfèvrerie religieuse en 1955 et l'orgue tricentenaire de Thomas Dallam en 1975.

* * *

Vol répété de chemises à Tréodet en boutoù koad

Rochedoù ha boutoù-koad

Un fait divers répétitif en avril 1890 et septembre 1893 rapporté par les journaux locaux, dont certains articles rédigés en breton : un voleur dérobe des chemises d'homme et des effets féminins au domicile de René Riou à Tréodet.

Kannadig niv. 50 – A viz gouere 2020



Vierge de Pitié, fin 15^e siècle comme le retable doré flamand.

seuls les monuments publics sont admis, le maire doit produire une attestation de don de la chapelle à la commune de part de Jérôme Crédou qui l'avait "acheté" comme bien national à la Révolution.

La première statue classée en 1926 est celle de saint Guénolé en sa chapelle éponyme. Ensuite, le 23 juillet 1931, deux autels et retables sculptés sont classés : « Deux autels avec rétables ayant pour motifs principaux le baptême du Christ et une Piéta, bois sculpté et peint XVII^e siècle. », le premier ayant volé en 1973. Le retable flamand de la Vie de la vierge, daté du X^e siècle, est

Par association d'idée sur un mot breton (« *rochedoù* » pour désigner les chemises d'homme), on évoquera la chanson de Marjan Mao « *Ar gemenez hag ar baron* ».

Vol chez un honorable adjoint

Le fait divers est relaté dans les journaux du « *Courrier du Finistère* », de « *L'Union Agricole* » et de « *L'Action Libérale* », respectivement des 20 et 26 avril 1890 et 15 septembre 1893.

Le premier entrefilet du « *Courrier du Finistère* » relate les faits ainsi : « *Enn noz euz an dek d'an unnek euz ar miz-man eue bet laret pervarzek roched euz a c'hanj Renan Riou* » (Dans la nuit du 10 au 11 de ce mois, il a été volé quatorze chemises d'homme dans la grange de René Riou).

Ces chemises d'hommes, dont la valeur est estimée à 40 francs, appartiennent pour 8 d'entre elles au cultivateur et adjoint-maire, et les 6 autres aux domestiques de la ferme de Tréodet.



Le terme "Roched", au pluriel "Rochedoù", désignant les chemises fait penser à la chanson « *Ar gemenez hag ar baron* » (la couturière et le baron) de Marjan Mao (cf note en avant dernière page) : « *Rochedoù lien fin, rochedoù lien tanv A zo brodet war an daouarn, war an daouarn, war an daouarn A zo brodet war an daouarn, gwriet gant neud arc'hant.* » (Chemises en toile fine, des chemises en toile rare,

Qui ont été brodées à la main, cousues de fil d'argent).

Mais, du fait qu'il a plu cette nuit-là, le voleur en « *boutoukoad* » (sabot de bois) va laisser des traces (« *roudoù* ») sur les 3km de chemins boueux qui séparent la ferme du bourg de la paroisse. Cela aurait dû faciliter l'enquête locale, mais a priori le voleur ne fut pas retrouvé.

Le deuxième vol a lieu en septembre 1893, et cette fois ce sont des effets féminins qui sont volés à Tréodet : « *deux jupes, un corset et un gilet, le tout en drap noir et d'une valeur de cent francs environ* ».

René déclenche une enquête et un couple de chiffonniers, tout d'abord soupçonné, est blanchi. Ces derniers « *qui gagnent péniblement leur vie en faisant des corvées pour les bouchers et en ramassant des chiffons et des os* » seront interrogés par la police à la sortie du « *fourneau économique* », lequel est une soupe populaire et service de restauration pour indigents créé en 1887 dans la ville de Quimper, rue des Douves.

L'agriculteur de Tréodet, en tant que premier adjoint de la commune d'Ergué-Gabéric, partage avec le maire Hervé Le Roux la tête d'une mairie pendant le plus long mandat municipal entre 1882 et 1906 avec une étiquette de conservateur. Lors de l'annonce du mariage en 1905 de sa fille Josèphe Anne Marie il est qualifié d'« *honorable adjoint au maire d'Ergué-Gabéric* », et plus de 500 personnes seront invitées au repas de noces à Kerfeunteun.



Avril 2020

Articles :

« *Vols d'habits chez René Riou à Tréodet, journaux locaux 1890-93* »

« *Les chants de Marjan Mao, collecte de Das-tum en 1979* »

Espaces
Journaux
Mémoires

Billet du
25.04.2020

Gavotte aux garages et la chanson du jeune meunier

Boest an dioul

Une vidéo amateur de 2008 pour la clôture d'un rassemblement de musiciens et chanteurs qui se sont déchaînés en impros et répétitions dans les sous-sols du haut de la rue de Croas-ar-Gac autour d'un chant traditionnel « Son ar Meilher », rebaptisé à l'occasion « Gavotte aux garages ».

Les paroles sont transcrites et traduites dans l'article sur Internet, avec la copie du cahier de chants des années 1970 et de la feuille volante des années 1900, la version complète ayant été fournie par le chansonnier Kolaik Pennarun (1871-1919) de Landrevarzec.

Une fête mémorable

Le 20 septembre 2008, une session préparatoire du festival d'accordéons de la sympathique association « Boest an Dioul » dont le nom signifie "boîte du diable" - surnom donné autrefois à l'accordéon diatonique par les prêtres pour ses facultés diaboliques d'appels à la danse - était organisée à Ergué Gabéric du côté du quartier de Lestonan.

Trois garages en sous-sol de la rue de Croas-ar-Gac avaient été ouverts pour cette manifestation : chez Françoise et Dédé Larvol, chez Marie Thé et Didier

Le Meur et chez Monique et Didier Coustans-Roland. La rue était barrée et déviée par Pontlen, les gens pouvaient déambuler d'un garage à l'autre, et sous le barnum installé au milieu de la rue pour la buvette et les « billigs »²⁷. Les gens du quartier étaient venus nombreux et avaient bien apprécié cette très belle soirée.

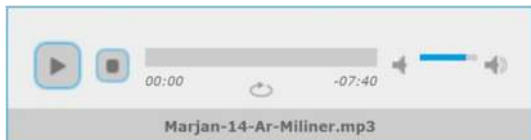
Et notamment tout le monde se souvient de cette "gavotte aux garages" super entraînante. En fait c'est une reprise du chant traditionnel « Son ar Meilher » (chant du meunier) avec cette orthographe et prononciation locale "meilher", équivalente des "miliner" ou "meliner" plus classiques à l'écrit. La chanson est connue aussi sous le titre complet « Son eur miliner yaouank d'e vestrez » (la chanson d'un jeune meunier à sa bien-aimée).

Les chanteurs qui se sont joints aux accordéonistes et autres musiciens de « Boest an Dioul » sont le gabéris Jean Billon²⁸

²⁷ Billig, sf. : plaque épaisse circulaire en fonte d'une quarantaine de centimètres de diamètre pour faire cuire les crêpes. Du terme « pillig » signifiant poêle, nom féminin en breton, "billig" étant la forme lénifiée après l'article défini "ar" : « ar billig ».

²⁸ Jean Billon est natif de Balanoù en Ergué-Gabéric. Autodidacte, depuis de nombreuses années, il s'est formé au chant, qu'il soit dansé ("kan-ha-diskan" pour l'animation de fest-noz avec ses compères Christophe Kergourlay ou Guy Pensec) ou mélodique ("gwerz"), principalement en langue bretonne. Dans son répertoire on trouve notamment les chants de la chanteuse gabérisoise Marjan Mao, notamment « Ar Gemenez hag ar Baron » et « Ar breur mager ». Fin juillet 2019, au concours de chants organisé par l'association Dastum à

et l'elliantais Christophe Ker-
gourlay, avec l'aide rapprochée
du scaërois Guy Pensec. Sur la
vidéo ils chantent sur un air de
gavotte, plus précisément le deu-
xième temps « *ton doubl* » à la
rythmique musicale redoublée et
plus vive qui suit le « *ton simpl* »
et le bal ou « *tamm kreiz* » plus
lents.



Mais il se trouve que cette chan-
son, et ses paroles à l'identique,
étaient dans le répertoire de la
chanteuse Marjan Mao ²⁹ qui
habitait à Stang-Odet tout près
de Croas-ar-Gac et qui fut enre-
gistrée par Dastum en 1979. Sous
la forme d'une complainte ou « *gwerz* », ses couplets de
« *Son ar Meilher* » disent aussi le
bonheur d'un enfant meunier de
la région et de sa douce amie,
puis l'éloignement forcé et le
départ du pays, et enfin, au bout
de 14 ans, le retour et les tenta-
tives du meunier pour renouer,
mais qui se heurte à une réalité
sociale bien figée.

La vidéo et les paroles du « *ton
doubl* » se terminent par un cou-
plet spécial qu'on qualifierait
aujourd'hui de sexiste : « *Ar plant*

Quimper, il a été récompensé du 1er
prix dans la catégorie Mélodie.

²⁹ La gabéricoise Marjan Mao a travaillé
comme ouvrière pendant 41 ans à la
chiffonnerie de la papeterie Bolloré
d'Odet. Née en 1902, elle a commencé à
y travailler en 1920. Lors du centenaire
de l'usine à papier de 1922, elle gagne
la course à pied féminine. Ayant à son
actif un rare répertoire de chants tradi-
tionnels, elle se prête au jeu d'un enre-
gistrement de collectage par l'associa-
tion Dastum en 1979. Elle est décédée
en août 1988.

*yaouank hall breman dougen
frouez ha bleiniou | Mez prestig
teuy da zevel keonid war o
zreujou* » (Les jeunes plantes
peuvent maintenant porter fruits
et fleurs Mais bientôt se lèveront
Des toiles d'araignée sur leurs
tiges).

Ce texte est dans la version de
Kolaik Pennarun, mais Marjan
Mao en 1979 l'a ignoré ostensi-
blement. Elle a continué son
chant par treize autres strophes
qui expliquent la distanciation
sociale entre le pauvre meunier
et la riche fille d'agriculteurs.

Et cette interprétation complé-
mentaire, dont le texte est aussi
dans la feuille volante, est exécu-
tée de mémoire seulement, car
Marjan ne savait pas lire du tout.



Les musiciens de la fête des ga-
rages sont principalement les
accordéonistes Jean Marc Gué-
guen, plus connu sous le nom de
Gaston, et l'incontournable
Thierry Beuze de Plonéis, ainsi
que les violonistes Loïc Le
Grand-Lafay et sa fille Emilie,
accompagnés de leurs amis gui-
tariste, saxophoniste et flûtiste.

Pour identifier les spectateurs,
des vignettes ont été créées. Si
vous vous reconnaissez, ou re-
connaissez vos amis, n'hésitez
pas à nous communiquer leurs
noms et/ou prénoms (admin @
grandter-rier.net).

Avril 2020

Articles :

« La "gavotte
aux garages"
de la rue de
Croas-ar-Gac,
Boest an
dioul 2008 »

« Les chants
de Marjan
Mao, collec-
tage de Das-
tum en
1979 »

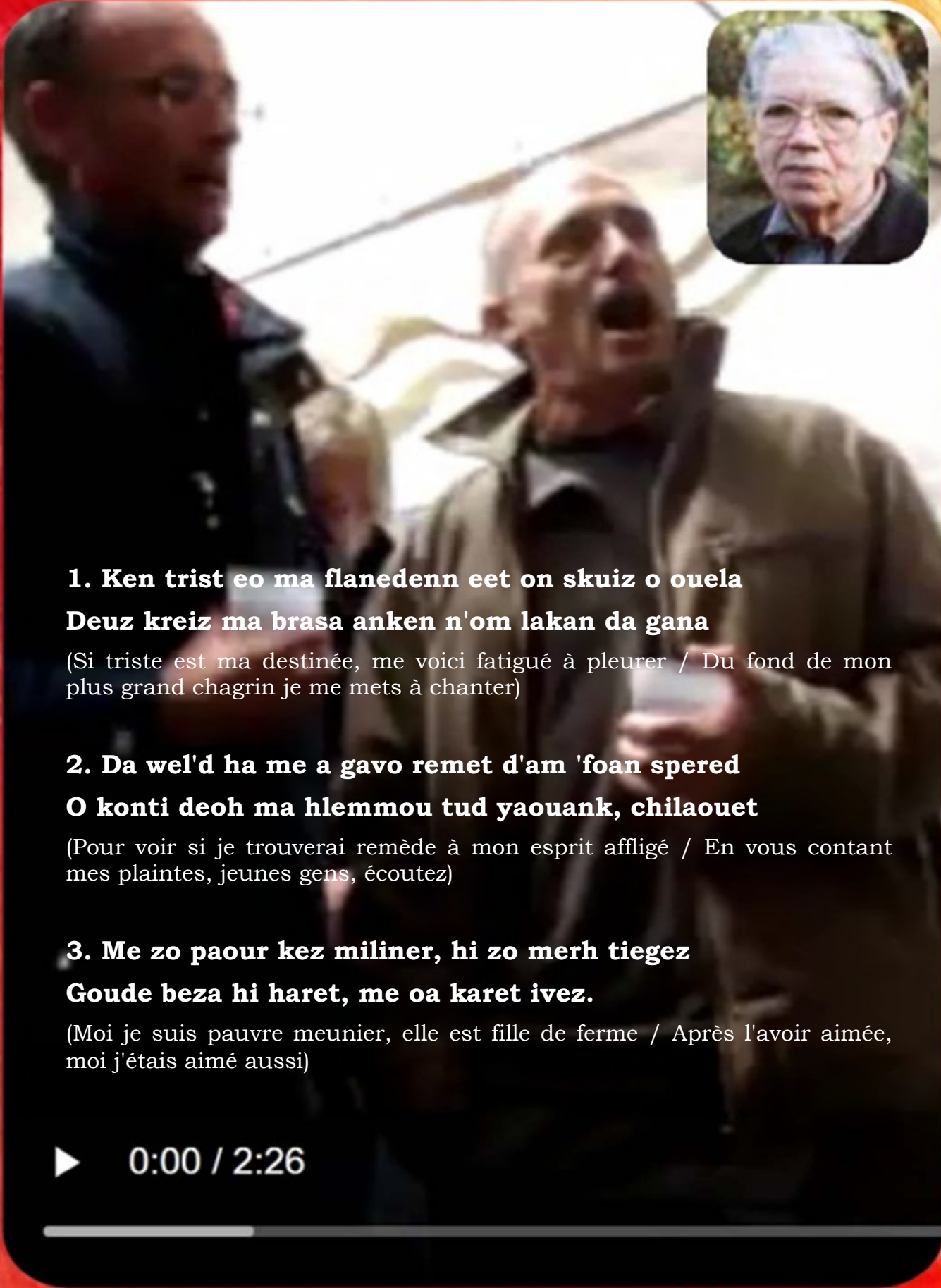
Espaces
AudioVisuel
Mémoires

Billet du
04.07.2020

Marjan chez elle
pendant l'enre-
gistrement Das-
tum de 1979.



Jean Billon (photo
Bernard Galéron)



1. Ken trist eo ma flanedenn eet on skuiz o ouela

Deuz kreiz ma brasa anken n'om lakan da gana

(Si triste est ma destinée, me voici fatigué à pleurer / Du fond de mon plus grand chagrin je me mets à chanter)

2. Da wel'd ha me a gavo remet d'am 'foan spered

O konti deoh ma hlemmou tud yaouank, chilaouet

(Pour voir si je trouverai remède à mon esprit affligé / En vous contant mes plaintes, jeunes gens, écoutez)

3. Me zo paour kez miliner, hi zo merh tiegez

Goude beza hi haret, me oa karet ivez.

(Moi je suis pauvre meunier, elle est fille de ferme / Après l'avoir aimée, moi j'étais aimé aussi)